

Règlements de l'immeuble

1 : Il est interdit de fumer n'importe quelle substance à l'intérieur du logement et dans les aires communes

2 : Les animaux domestiques sont interdits

3 : Il est interdit d'effectuer des modifications au logement sans l'autorisation du propriétaire

Par exemple, faire des rénovations, des trous dans les murs pour poser des cadres ou poser une antenne sur ou contre l'immeuble, changer un lavabo, un luminaire, un robinet, etc.

4 : Il est interdit d'afficher ou mettre des objets, des symboles ou des mots à l'extérieure, dans les fenêtres ou dans les aires communes pouvant nuire à l'apparence extérieure de l'immeuble

5 : Il est interdit d'utiliser les balcons ou les aires communes à des fins de rangement, d'amusement ou de flânage

Pour les aires communes, aucun objet n'est toléré.

6 : Le logement doit être accessible lorsque le propriétaire annonce sa présence dans un délai raisonnable

Il y aura une visite chaque été afin de vérifier si d'éventuelles réparations sont nécessaires. Lorsque le locataire annonce le non-renouvellement du bail, il doit également rendre le logement accessible pour permettre la visite du logement.

7 : Il est interdit de faire des activités commerciales dans le logement et dans les aires communes sans l'autorisation du propriétaire

8 : Il est interdit d'installer des appareils de climatisation ou de chauffage sans l'autorisation du propriétaire

9 : Il est de la responsabilité du locataire d'assurer ses biens personnels

10 : Le locataire est tenu de faire usage des lieux de façon prudente et diligente

Il est tenu de maintenir le logement et les espaces de rangement (par exemple, la remise) en bon état de propreté et d'effectuer les petites réparations d'entretien, à l'exception de celles résultant de l'usure normale ou d'une force majeure. Le locataire est tenu de réparer les pertes encourues par le propriétaire survenues au bien loué, sauf si la perte n'est pas due à sa faute. Le locataire sera responsable des frais encourus si la cause du dommage est due à sa faute ou sa négligence ou à celle des personnes occupant les lieux loués ou à des personnes dont il en permet l'accès.

11 : Il est interdit de percer ou faire percer des trous dans l'immeuble pour faire passer les câbles téléphoniques et internet ou autre système sans l'autorisation du propriétaire

12 : Il est interdit d'arrêter complètement le chauffage en hiver pour ne pas endommager la tuyauterie

La température doit toujours être d'au moins 15°C dans le logement.

13 : Il est interdit de faire du bruit à un point où cela pourrait causer préjudice à une personne raisonnable habitant un logement à côté

14 : Il est interdit de changer la serrure ou ajouter un autre mécanisme qui restreint l'accès sans l'autorisation du propriétaire

15 : Les déchets, matières recyclables et compostables doivent être jetés dans leurs conteneurs respectifs et à aucun autre endroit

Ceci s'applique en raison notamment du contrôle d'animaux et d'insectes nuisibles et du maintien de l'hygiène.

16 : Le locataire doit changer les piles du détecteur de fumée lorsque nécessaire

17 : Il est interdit d'avoir un lit d'eau sans l'autorisation du propriétaire

18 : Il est interdit d'entreposer des produits dangereux comme des produits inflammables ou explosifs à des endroits non sécuritaires. L'entreposage de feux d'artifice est interdit.

Par exemple, près d'une source de chaleur.

19 : Le locataire et les personnes dont il permet l'accès à son logement doivent seulement utiliser les stationnements qui ont été administrés au locataire en question

20 : Il est interdit de mettre un abri à auto sans l'autorisation du propriétaire

21 : Il est interdit de commettre une infraction en vertu d'une loi municipale, provinciale ou fédérale sur la propriété

Notamment, aucune drogue illicite ne doit y être entreposée.

22 : Le locataire doit nous envoyer ses nouvelles coordonnées si jamais il change de numéro de téléphone ou de courriel

23 : Il est interdit de faire sous-louer le logement sans l'autorisation du propriétaire

24 : Les visiteurs peuvent rester un maximum de 2 semaines au logement sans l'autorisation du propriétaire. Si les visiteurs veulent rester plus longtemps, ils doivent être rajoutés au bail en vigueur pour le logement seulement si les visiteurs sont acceptés par le propriétaire après une enquête de crédit effectuée aux frais des visiteurs.

25 : Les détecteurs de fumée doivent être en fonction

26 : Le locataire est responsable de reporter tout problème majeur relié à son logement au propriétaire. Dans le cas d'un report inexistant ou en retard, le locataire doit payer les dommages causés par ce cas.

27 : Les frais de retard de paiement du loyer appliqués au locataire sont de 100\$ pour le retard plus 20\$ par jour de retard

Par exemple, trois jours de retard équivalent à 160\$ (100\$ pour le retard + 3jours à 20\$)

28 : Le nettoyage des conduits d'aération, de l'échangeur d'air ou de l'air climatisé est assumé par le locataire. Nous recommandons fortement que vous nettoyez le filtreur de l'échangeur d'air ou de l'air climatisé de votre logement tous les trois mois s'il y en a un à l'intérieur de votre logement.

29 : Tout locataire doit utiliser l'électricité du logement de la même manière qu'une personne raisonnable le ferait dans les circonstances présentes.

Les propriétaires se réservent le droit de demander une compensation monétaire si l'électricité est utilisée de façon abusive selon eux.

30 : Tout blocage de drain doit être débloqué par le locataire à ses propres frais si le déblocage nécessite des frais.

CONSTAT DE L'ÉTAT DES LIEUX

Date d'inspection : _____

Nombre de clefs : _____

Coût pour remplacement de clef **si propriétaire se déplace** : 100\$

Initiales locataires : _____

Les réponses sont encerclées (une seule réponse est encerclée)

Le logement possède-t-il un avertisseur de fumée fonctionnel?

Oui Non Combien? _____

Quel est l'état de :

L'entrée : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

Le salon : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La salle de bain : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La cuisine : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La chambre 1 : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La chambre 2 : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La chambre 3 : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

La salle de lavage : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

Autre () : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

Autre () : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

Autre () : Bon état Usure normale Mauvais état N/A

Notes : _____

- Tout locataire ne respectant pas les règlements de l'immeuble pourrait voir son bail résilié

- Le ou les locataires confirment avoir visionné la vidéo prise le _____ de l'état des lieux du logement énoncé ci-dessous et confirment que l'état des lieux présents concorde à celui sur la vidéo

- Le ou les locataires consentent à appliquer les règlements énoncés sur ce formulaire et affirment que le constat de l'état des lieux est véridique.

Adresse du logement : _____

En référence au bail # : _____

Signature du ou des locataires : _____

Date : _____

Signature du ou des propriétaires : _____

Date : _____

**Personnes à contacter
en cas de décès**

Nom complet : _____ # tél. : _____

Nom complet : _____ # tél. : _____